

# IMAGINONS NOTRE OASIS !

Optimisez l'usage de votre voiture en accueillant plusieurs voyageurs, et donnez une touche plus conviviale à vos trajets !



## ORGANISER DU COVOITURAGE

Implication ●●●

Cela consiste à partager des trajets de différentes natures, réguliers ou irréguliers, de courtes ou longues distances. Pour les utilisateurs, les principaux atouts sont souvent le partage des frais de déplacement liés à la voiture et la convivialité du trajet effectué à plusieurs. C'est aussi un moyen de réduire son empreinte écologique.

### Avec un système de covoiturage, vous...

- > **RÉDUISEZ VOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE.** En effet, le secteur des transports est le premier consommateur de produits pétroliers et constitue en France la première source d'émission de GES.
- > **FAITES DES ÉCONOMIES** car vous mutualisez l'utilisation de la voiture, le coût des éventuels péages, des places de parking et surtout, de l'essence. Une économie non négligeable dans un contexte d'augmentation du prix du pétrole.
- > **METTEZ** en relation des personnes effectuant seules tout ou une partie d'un trajet identique, afin qu'elles voyagent désormais à plusieurs. Ainsi, favorisant les échanges entre citoyens.

### Conseils pratiques

- > Fiche pratique "Mettre en place un système de covoiturage" sur le site de [Colibris](#)
- > Les détails sur des différentes modalités de covoiturage sur [Covoiturage en France](#)
- > Des sites où vous pouvez trouver ou proposer des covoiturations : [covoiturage-libre](#) , [idvroom](#) , [blablacar](#).

### À vous de jouer !

- 1 > Constituer un groupe d'automobilistes et de passagers : voisins, collègues, parents d'élèves, etc.
- 2 > Définir la façon d'utiliser un véhicule en covoiturage. Cela peut se faire de différentes manières, voici deux exemples : partager à plusieurs une voiture et les frais de déplacement sur un trajet, ou partager une voiture en l'utilisant à tour de rôles.
- 3 > Mettre en place un système de mise en relation qui facilitera les échanges, et par conséquent, la participation de nombreuses personnes. Celui-ci peut se faire sur un site Internet, par échanges de courriels ou SMS.
- 4 > Définir le cadre juridique à la mise en place du covoiturage. Il est conseillé d'entreprendre une action auprès des compagnies d'assurance pour des contrats adaptés à ce type de transport. Mais le covoiturage n'entraîne pas de risques juridiques particuliers. Les règles de fonctionnement se construisent autour d'une charte de bonne conduite, d'une identification des covoituteurs, du montant de la participation aux frais, etc.
- 5 > Déterminer les acteurs concernés et trouver les bons interlocuteurs. Le maire de la commune ou un représentant du département peut, par exemple, intervenir dans le projet de plusieurs manières : prise en charge des actions de sensibilisation, aide logistique ou encore prise en charge du covoiturage au même titre qu'un service de transport collectif.